

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du jeudi 19 février 2015



Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 19 février 2015, à 19h30, sous la présidence de Monsieur Bruno BRONGNIART, maire.

Madame PITREL Anne Marie, absente excusée a été représentée par Monsieur BRONGNIART Bruno. Madame RYCKELYNCK Régine, absente excusée, a été représentée par Madame MOFFELEIN Chantal. Madame CHOCQUET Catherine, absente excusée, a été représentée par Monsieur CLEENEWERCK Jean Luc.

Madame VIENNE Isabelle et Monsieur VEROVE Stéphane étaient absents excusés.

Le compte rendu de la séance du 16 décembre 2014 est adopté à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

Modification du tableau des élus suite à la démission d'un élu de son poste d'adjoint et de conseiller municipal : création d'un poste d'adjoint, indemnités

Suite à la démission de Laurent Patfoort effective et acceptée par le sous préfet de Dunkerque le 4 février 2015, il convient d'installer le 17^{ème} candidat de la liste Rexpoede Naturellement au conseil municipal.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Jean Marc VANDAELE qui intègre de droit le conseil municipal.

Le deuxième adjoint et le troisième adjoint monte d'un rang. Ainsi Madame Moffelein devient la 1ère adjointe et Monsieur Cleenewerck 2^{ème} adjoint.

Pour remplacer Laurent Patfoort, Monsieur le Maire propose de répartir les délégations entre deux élus, et donc de créer un quatrième poste d'adjoint.

Monsieur le Maire précise que l'enveloppe globale des indemnités ne sera pas augmentée. A l'unanimité, le conseil municipal valide les propositions.

Monsieur le Maire présente la liste d'adjoints candidate composée comme suit :

1ère adjointe : Chantal MOFFELEIN, 2^{ème} adjoint : Jean Luc CLEENEWERCK, 3^{ème} adjointe : Ludivine DEGROOTE, 4^{ème} adjoint : Jean Bernard BACK ;

Il est procédé au vote, à l'unanimité, les adjoints sont élus.

Afin de maintenir l'enveloppe des indemnités des élus au même niveau, il est proposé de voter le taux d'indemnités des 3^{ème} et 4^{ème} adjoints à 6,82%. La troisième adjointe aura pour délégation, l'enfance et la jeunesse, le quatrième adjoint suivra les associations et la culture.

URBANISME

Vestiaire sportif autonome : choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre

Avant de présenter le compte rendu des rencontres avec les équipes et bureaux d'études, Monsieur le Maire distribue le tableau du montage financier prévisionnel. Si les collectivités et partenaires institutionnels ne se dédient pas, le reste à charge de la commune serait de 236 000 euros. Ce montant sera payé par un emprunt, dont le premier remboursement interviendra en 2017. Il est rappelé que l'emprunt « Groënhof » se termine en 2016, et ce sont 40 000 €/an qui sont libérés.

Il est ensuite procédé à l'examen des projets exposés les lundi, mardi et mercredi par les trois équipes retenues (à savoir Pierre Louis Carlier, Form@ et Abciss).

Afin que les élus absents aux présentations se fassent un avis, Monsieur le Maire distribue un document représentant les visuels et les plans des 3 projets.

Pour répondre aux objectifs fixés dans le cahier des charges, les équipes se sont toutes et en premier lieu, attachées à rendre le bâtiment le moins énergivore possible et ont donc proposé des constructions respectant les normes de la « passiv haus » au minimum (triple vitrage, isolation très performante, besoin de chauffage inférieur à 15kWh/m2 par an, orientation du bâtiment).

La deuxième étape pour les équipes d'architectes et les bureaux d'étude a consisté à l'autonomie en eau et en énergie. Elles ont proposées des solutions variées (double flux, solaire, biomasse, éolien, géothermie...). L'autonomie en eau reste plus complexe, car les textes réglementaires de 2008 imposent des contraintes fortes et interdisent la récupération des eaux pluviales pour une utilisation dans les douches. Il a donc été demandé aux candidats de permettre à l'équipement d'évoluer dans le futur si les textes juridiques venaient à autoriser la récupération des EP à cet usage.

Monsieur le Maire a ensuite présenté les coûts de construction présentés dans les dossiers. Le cabinet Abciss annonce un coût compris entre 783 000 et 823 000 en fonction des solutions retenues. Form@ présente des budgets entre 759 000 et 863 000. Le cabinet Pierre Louis Carlier annonce un montant de 770 000 €.

Départ d'Etienne Poidevin à 20h00.

Les membres du conseil municipal débattent sur les différentes solutions proposées, sur les esquisses, sur la fonctionnalité du bâtiment et son intégration dans l'environnement.

Le manque de fluidité et l'absence de liaison entre la partie vestiaire et le club house, ainsi que le chiffrage élevé élimine le projet présenté par l'équipe Abciss-Hexa ing.

N'arrivant à départager les deux autres dossiers, Monsieur le Maire propose de mettre au vote une première fois ;

Huit voix vont vers le projet Form@ et huit voix au projet Pierre Louis Carlier. Les débats reprennent, le manque de fluidité du bâtiment Form@ et la crainte de la bonne tenue de la toiture terrasse, ainsi que les estimations élevées sont pointées.

Concernant le Bâtiment Pierre Louis Carlier, les craintes des élus se portent sur la bonne tenue dans le temps du bardage bois, sur les possibles effractions via les diverses issues.

Monsieur le Maire propose un nouveau vote : à nouveau égalité des voix.

Il est donc proposé de recourir à la procédure suivante : un vote pour confirmer la voix prépondérante du maire. 11 élus sont d'accord pour donner voix prépondérante au maire, comme le permet le code général des collectivités territoriales.

C'est donc l'équipe composée du cabinet Pierre Louis Carlier/Solener/HDM qui est retenue à l'issue des débats.

La séance est levée à 21h15.